

SCI 1,61803

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 Chemin de l'Eglise
74290 ALEX

RCS ANNECY 537 585 069

Bon pour copie conforme
Le Gérant

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

I

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

Les associés de la société SCI 1,61803 au capital de 1.000 €, divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

Madame Florence PELTREAU , associée propriétaire de	1 part sociale
Madame Muriel POUAPON , associée propriétaire de	999 parts sociales
Total des parts sociales présentes	1.000 parts sociales

L'Assemblée est présidée par Madame Muriel POUAPON, Gérante.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Signature d'un acte de cession de parts sociales,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoir pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'intention exprimée par Madame Florence PELTREAU de céder la pleine propriété d'une part sociale qu'elle détient dans le capital de la société

portant le n° 1, déclare expressément agréer ladite cession et agréer Monsieur Gabriel POUPEON, né le 10 octobre 2010 à METZ-TESSY et demeurant 5 Chemin de l'Eglise et propose enfin de procéder à la signature des actes de cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame Muriel POUPEON propose que soit procédé à la signature des actes de cession de parts sociales. Après signature des documents, Madame Muriel POUPEON constate le dépôt d'un original de ladite cession au siège social, dresse aussitôt l'attestation de dépôt et met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts pour prendre en compte la cession de parts qui vient d'être signée :

Il est fait ajout du paragraphe suivant à l'article 7 des statuts :

" Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ANNECY du 11/09/2025, Madame Florence PELTREAU a cédé la pleine propriété d'une part lui appartenant dans la société, numérotée 1, au profit de Monsieur Gabriel POUPEON, et ce, à compter du même jour."

L'article 8 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

ARTICLE 8 — CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de MILLE EUROS (1.000 €). Il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales d'UN (1) euro chacune, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées aux associés comme suit :

• Monsieur Gabriel POUPEON	
à concurrence d'une part, numérotée 1, ci	1 part
• Madame Muriel POUPEON	
à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts, numérotées de 2 à 1.000,ci	999 parts
Total égal au nombre de parts formant le capital, SOIT MILLE PARTS SOCIALES, CI	1.000 parts

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent en ayant été réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Mme Florence PELTREAU

Mme Muriel Poupon

